

*Les subsides*

pensions et leur promettant que le gouvernement en tiendrait compte. Par la suite, il a menacé de les poursuivre en justice s'ils continuaient à se servir du nom de l'association des retraités des forces armées du Canada. Il soutenait que l'emploi de l'expression «forces armées du Canada» constituait une violation du code militaire. S'ils ne renonçaient pas à ce nom, ils risquaient de passer en cour martiale, ou en tant que citoyens d'être inculpés en vertu du Code criminel et d'avoir à payer une amende de \$500 ou de faire six mois de prison.

● (1730)

On comprend donc que, si je sais gré au député à mes côtés de sa bonne volonté, je trouve regrettable que le ministre, dont le devoir est de défendre les droits des citoyens et des forces armées, n'ait pas fait preuve de la même bonne volonté. Je trouve cela honteux, et je pense que le ministre associé de la Défense nationale aurait dû se montrer plus avisé.

**M. le Président:** La période réservée aux questions et aux observations est écoulée. Reprenons le débat.

[Français]

**M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat et d'annoncer tout de suite aux députés de l'opposition que je vais voter contre cette motion, pas en termes de discipline de parti politique, mais parce que j'y crois, et parce que je crois qu'il y a des arguments de l'opposition qui m'ont pas démontré le bien-fondé de ladite motion. Autant je puis m'affirmer comme cela, et même si on menace de le rendre public, d'une façon ou d'une autre les débats sont publics, monsieur le Président, autant je me suis opposé et j'ai annoncé publiquement aussi, à l'époque, que j'étais contre toute forme d'indexation à quelque niveau que ce soit.

Monsieur le Président, je suis heureux de constater que j'ai 44 ans, que je n'ai jamais retiré d'assurance-chômage et j'espère passer toute ma vie sans retirer d'assurance-chômage. Parce que, dépendant de la clientèle, on change son message. On entend des gens qui disent à l'âge de 35 ans ou de 40 ans, et je leur donne raison: M. Hudon, ou monsieur Untel, j'aimerais mieux avoir de l'emploi que de retirer mes prestations d'assurance-chômage, parce qu'il n'y a rien de plus humiliant et blessant pour un homme ou pour une femme que de retirer des prestations d'assurance-chômage. Et je suis entièrement d'accord sur cette position.

Subitement, monsieur le Président, un an avant la retraite, lorsqu'on a des revenus, ce n'est plus rendu humiliant de retirer son assurance-chômage, c'est même rendu un droit. Et là, essayons de définir de qui on parle aujourd'hui. Nous ne parlons pas de la personne de 35 ans ou de 40 ans, nous parlons de la personne qui quitte son emploi, de façon volontaire ou involontaire, mais dans 95 p. 100 des cas, à 64 ans ou un an avant la retraite, c'est de façon volontaire parce que les compagnies les forcent à prendre une retraite anticipée, suppo-

sément dans le but de créer de l'emploi chez les jeunes, bien souvent subventionné par le gouvernement. Donc nous parlons de cette personne-là.

Et on nous dit depuis le début: Ils perdent tout. Pour qu'une personne perde complètement les bénéfices de l'assurance-chômage, il faut que cette personne fasse au moins \$371 de revenus par semaine. Ce qui fait un revenu de \$19,000 par année. Cette personne fait déjà \$19,000 par année. On dit qu'elle perd des revenus de l'ordre de \$15,000. Donc, si on calcule \$19,000 plus \$15,000, nous en sommes rendus à \$34,000 par année, et c'est la même personne qui est obligée de vendre sa maison.

Si à \$34,000 on est obligé de vendre sa maison, c'est parce qu'on a pris des paiements trop gros ou qu'on a pris une maison trop dispendieuse.

Parce que, monsieur le Président, c'est \$371 par semaine qui est la norme. Et c'est d'eux autres qu'on parle aujourd'hui. On ne parle pas des gens... on dit qu'ils sont sous le seuil de la pauvreté. Je veux bien croire que \$371 par semaine, ce n'est pas nécessairement la richesse, mais c'est loin d'être rien.

Et qui fait le plus pitié, monsieur le Président? Est-ce la personne qui fait \$371 par semaine de revenus, plus ses bénéfices d'assurance-chômage, ou la personne qui ne retire que son assurance-chômage pour un montant de \$297 par mois? Qui fait le plus pitié? Et c'est d'eux qu'on parle aujourd'hui, monsieur le Président.

Donc, on parle de la personne qui a des revenus de \$371 par semaine, qui quitte son emploi et qui veut, en plus de cela, recevoir son assurance-chômage parce que, monsieur le Président, c'est un droit. On ne parle pas aujourd'hui des gens qui ont moins que \$371 par semaine. Non! On ne parle pas aujourd'hui des gens qui font moins de 15 heures par semaine. On parle strictement de ceux-là. Et on dit que c'est un scandale.

Monsieur le Président, les retraités et les pré-retraités que j'ai rencontrés et qui disent qu'ils n'ont pas droit à l'assurance-chômage, ce sont des personnes qui ont des revenus solides. Les personnes dans le besoin, on va les aider.

Monsieur le Président, je vais commencer par lire ce que Alain Dubuc écrivait dans le journal *La Presse* du 20 mars 1986, le dernier paragraphe où il faisait une critique à propos d'un autre programme. Il dit: «Enfin, pour tomber dans le prosaïsme le plus plat, toute cette histoire...» parce qu'il parle de Katimavik... «... résume très bien l'impasse financière du gouvernement fédéral. Elle illustre comment on peut arriver à un déficit de 30 milliards de dollars et elle explique pourquoi il est si difficile de couper.»

Monsieur le Président, on a dit que cela avait été sournois, que c'est une décision récente, que c'est une décision inéquitable, que c'est une décision injuste, contradictoire et illégale. Je vais donc essayer de démolir ces choses-là parce que je n'y crois pas.